



Informations et recommandations cantonales destinées aux médecins traitants y compris les pédiatres, concernant le COVID-19

Etat au 15.12.2020

La situation épidémiologique est jugée comme très préoccupante, le nombre de cas et d'hospitalisations se stabilisent à un niveau élevé, ce qui constitue un risque élevé de péjoration rapide de la situation.

La préparation de la vaccination contre le COVID-19 est en cours pour qu'une vaccination des groupes cibles puisse débuter en janvier, dès l'homologation du ou des vaccin(s) par Swissmedic et l'élaboration des recommandations par l'OFSP et la CFV.

La vaccination contre la grippe reste fortement recommandée pour tous les patients à risque ou en contact avec des personnes à risque. La disponibilité est garantie (demande à elisabeth.delaporte@etat.ge.ch)

Les quarantaines sociales ne sont plus autorisées (sauf personnel des soins aigus).

Plan de protection dans les cabinets

Le port du masque chirurgical (II, IIR) est obligatoire pour tous les patients et tous les accompagnants à l'intérieur du cabinet, associé à une désinfection stricte des mains à leur arrivée.

Portez, ainsi que vos collaborateurs, un masque chirurgical (II ou IIR) durant toute la journée de travail, y compris pendant les pauses si vous êtes en contact direct avec d'autres personnes. Désinfectez-vous les mains avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé. Exception: activité administrative dans des bureaux individuels sans contact direct avec d'autres personnes.

Le service du médecin cantonal peut être amené à vérifier le respect des plans de protection et prendre des mesures appropriées. L'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations au travail) peut également effectuer des visites.

COVID-19 : plan de protection de la FMH pour l'exploitation des cabinets médicaux (FMH 7.12 [lien](#))

Recommandations pour la prise en charge des cas et des contacts

Le document de recommandations pour la prise en charge des malades et des contacts dès le 14 décembre 2020 de l'OFSP a été mis à jour (OFSP, 14.12.20 [lien](#)). Il intègre le recours aux tests rapides antigéniques.

La cellule COVID-19 du SMC reprend ses appels systématiques à toutes les personnes testées positives et tous les contacts.

TESTS

COVID-19 : recommandations pour le diagnostic dans le secteur ambulatoire (OFSP 11.12 [lien](#))

COVID-19 : recommandations pour le diagnostic en ambulatoire – intégration des tests rapides antigéniques dans la stratégie de dépistage (OFSP, 29.10 [lien](#))

COVID-10 : procédure de déclaration des tests rapides (OFSP; [lien](#))

En résumé:

- Les tests PCR restent la référence en terme de sensibilité et spécificité.

- Les tests rapides antigéniques peuvent, sous certaines conditions, être utilisés en complément des tests PCR depuis le 2 novembre 2020.
- Les tests sérologiques ne sont actuellement pas recommandés et n'orientent pas la prise en charge des patients.
- **Un échantillon salivaire peut également être utilisé pour la PCR en utilisant une méthode validée par le laboratoire¹.**
- Deux tests antigéniques rapides ont été validés par la société suisse de Microbiologie et peuvent être commandés à l'adresse ci-après
 - SARS-CoV-2 Rapid Antigen Test de Roche : order.ch@roche.com
 - PanbioTM Covid-19 Ag Rapid Test d'Abbott : order@mepha.ch

Critères de test (2.11) : [lien](#)

Un test est recommandé pour tout symptôme de COVID, même léger, dès son apparition.

Le diagnostic clinique n'est pas suffisant. Une suspicion clinique doit systématiquement être confirmée, même pour une personne symptomatique qui vit avec une personne récemment testée positive.

Un algorithme permet d'identifier quel test est indiqué dans quelle situation (en pièce jointe, DGS, 15.12.20).

Pour les situations particulières en EMS : un algorithme spécifique a été élaboré (en pièce-jointe DGS, 4.12.20).

Un test pour le COVID-19 est recommandé par l'OFSP pour :

- Les personnes **symptomatiques** qui répondent aux critères cliniques de l'OFSP
 - Test PCR (méthode de référence)
 - **Test rapide antigénique possible si l'ensemble des quatre critères suivants sont remplis**
 1. Début des symptômes il y a moins de quatre jours ET
 2. Ne fait pas partie des personnes vulnérables ET
 3. Ne travaille pas dans le secteur de la santé au contact direct de patients ET
 4. Prise en charge ambulatoire

NB Pour les enfants < 12 ans, dans la grande majorité des cas, un test n'est pas nécessaire. L'indication est à évaluer par le pédiatre selon les recommandations spécifiques de l'OFSP élaborées en collaboration avec la société suisse de pédiatrie (OFSP 6.11 [lien](#)).
- Les personnes **asymptomatiques** : test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou test PCR
 - Dans le cadre de l'investigation ou du contrôle d'une flambée conformément aux recommandations de l'OFSP, ordonné par le médecin cantonal.
 - Dès le 5^e jours après une notification de contact par l'application SwissCovid.

NB En dehors de ces critères, un test PCR n'est actuellement pas recommandé aux personnes **asymptomatiques** en quarantaine, sauf si elles développent des symptômes. Un test négatif ne réduit pas la durée de la quarantaine.

Un frottis post-mortem est recommandé dans les situations suivantes:

- Notion de symptômes de COVID-19 sans qu'un test soit disponible (y compris pour les résidents des EMS)
 - Cause du décès n'est pas évidente, principalement en présence de facteurs de risque (ex obésité).
- Tableau récapitulatif (tiré de l'OFSP):

¹ Actuellement, uniquement la PCR pour la salive est validée, c'est-à-dire que les tests rapides pour la salive ne sont pas acceptés pour le diagnostic. La PCR pour la salive n'est possible que dans les laboratoires qui ont validé la méthode. La salive doit être prélevée en concertation avec le laboratoire qui effectue la PCR.

Situation	Test par PCR recommandé	Conséquence en cas de PCR positive	Conséquence en cas de PCR négative
Personne avec symptômes du COVID-19	OUI	Isolement de la personne Quarantaine des personnes ayant été en contact étroit avec elle (SMC)	Rester à domicile jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes
Personne asymptomatique ayant reçu une notification par SwissCovid	OUI à partir du 5e jour après le contact	Isolement de la personne Quarantaine des personnes ayant été en contact étroit avec elle (SMC)	Éviter les contacts non nécessaires pendant 10 jours au total
Personne asymptomatique, en quarantaine suite à un contact étroit	Sur ordre du SMC	Isolement de la personne Quarantaine des personnes ayant été en contact étroit avec elle (SMC)	Poursuivre la quarantaine
Personne asymptomatique, dans le cadre de l'investigation d'une flambée	Sur ordre du SMC	Isolement de la personne Quarantaine des personnes ayant été en contact étroit elle (SMC)	Poursuivre la quarantaine
À la fin d'un isolement (p. ex. avant le retour au travail)	NON. Le test PCR peut rester positif pendant une période prolongée bien que la personne ne soit plus contagieuse.		
Personne asymptomatique avant une opération en ambulatoire	Dans des cas particuliers, l'indication est posée par l'hôpital		
Personne asymptomatique à l'admission dans un EMS (sans contact avec un cas confirmé)	NON		

LIEUX DE PRELEVEMENT

Test PCR

- Au cabinet médical;
- Dans un des sites de dépistage, sites ci-dessous;
- Dans un laboratoire effectuant le prélèvement.

Les enfants de moins de 12 ans nécessitent une prescription médicale.

Si l'état de santé des personnes se présentant dans les centres de dépistage le nécessite, elles sont orientées vers le service des urgences.

Test rapide antigénique

- Au cabinet médical;
- Dans un des sites de dépistage, sites ci-dessous;
- Dans une pharmacie;
- Dans un laboratoire effectuant le prélèvement.

Sites de prélèvements (adresses complètes et horaires sur le [lien](#))

- | | | |
|---|---------------|---|
| • HUG (secteur E/ G Grand Pré/ H pédiatrique) | adulte/enfant | rendez-vous en ligne |
| • Clinique de Carouge | adulte | rendez-vous en ligne |
| • La Tour | adulte | rendez-vous en ligne |
| • Hirslanden Clinique les Granettes | adulte/enfant | rendez-vous en ligne |
| • Centre médical Qorpus-Hirslanden (Eaux-Vives) | adulte/enfant | rendez-vous en ligne |
| • Clinique et Permanence d'Onex | enfant | rendez-vous en ligne |
| • M3 sanitrade Test | adulte | rendez-vous en ligne |

Document d'information pour les patients prélevés (lien)

Vous êtes priés de remettre à vos patients dépistés le document (revu par une association spécialisée dans la simplification des textes) qui explique le processus d'information et de notification du SMC et rappelle au patient que son médecin traitant reste son interlocuteur principal.

Déclarations à l'OFSP et au SMC

Les cabinets médicaux qui diagnostiquent déclarent : (OBLIGATION LEGALE)

- les résultats positifs détectés par test rapide antigénique à l'OFSP, **dans les 2 heures**
- les résultats négatifs détectés par test rapide antigénique à l'OFSP, **dans les 24 heures**

Les médecins (de ville) déclarent au SMC et à l'OFSP dans un délai de 24 heures :

- les résultats cliniques de résidents d'EMS et autres institutions médico-sociales avec COVID-19 confirmé par PCR ou par test rapide antigénique
- les résultats cliniques des personnes décédées avec COVID-19 confirmé par PCR ou probable (test rapide antigénique ou critères cliniques remplis et CT-Scan compatible ou critères cliniques et épidémiologiques remplis)

NB les résultats cliniques des patients hospitalisés sont déclarés par les médecins hospitaliers

Voie de déclaration ([lien](#))

- **Les résultats positifs et négatifs des tests antigéniques rapides doivent être déclarés par les médecins par voie électronique à l'OFSP : <https://forms.infreport.ch/>.**
 - Pour la transmission via le système de déclaration électronique, l'OFSP et HIN fournissent une COVID-ID gratuite pour la durée de la pandémie COVID-19: <https://www.hin.ch/fr/produkte/hin-covid/>
- Les résultats cliniques des résidents en EMS et des personnes décédées doivent être déclarés à l'OFSP (HIN) ET au SMC:
 - OFSP: covid-19@hin.infreport.ch ou Fax 058 463 87 77
 - SMC : Fax 022 546 98 16 ou mc-ge@hin.ch

Le tableau ci-dessous résume les modalités de déclaration par les médecins de ville :

Résultat	A déclarer au SMC	A déclarer à l'OFSP
PCR positif	Déclaration clinique en < 24h - des <u>résidents d'EMS</u> et autres institutions médico-sociales - des <u>personnes décédées</u> Fax 022 546 98 16 ou mc-ge@hin.ch	Déclaration clinique en < 24h - des <u>résidents d'EMS</u> et autres institutions médico-sociales - des <u>personnes décédées</u> covid-19@hin.infreport.ch ou Fax 058 463 87 77
PCR négatif	Déclaration clinique en < 24h des personnes décédées avec COVID probable (critères cliniques remplis et CT-Scan compatible ou critères cliniques et épidémiologiques remplis) Fax 022 546 98 16 ou mc-ge@hin.ch	Déclaration clinique en < 24h des personnes décédées avec COVID probable (critères cliniques remplis et CT-Scan compatible ou critères cliniques et épidémiologiques remplis) covid-19@hin.infreport.ch ou Fax 058 463 87 77
Test rapide antigénique positif	Déclaration clinique en < 24h - des <u>résidents d'EMS</u> et autres institutions médico-sociales - des <u>personnes décédées</u> Fax 022 546 98 16 ou mc-ge@hin.ch	Résultat en 2h sur https://forms.infreport.ch/ Déclaration clinique en 24h - des <u>résidents d'EMS</u> et autres institutions médico-sociales - des <u>personnes décédées</u> covid-19@hin.infreport.ch ou Fax 058 463 87 77
Test rapide antigénique négatif	Déclaration clinique en < 24h des personnes décédées avec COVID probable (critères cliniques remplis et CT-	Résultat en < 24h sur https://forms.infreport.ch/ Déclaration clinique en < 24h des personnes décédées avec COVID probable (critères cliniques remplis et

	Scan compatible ou critères cliniques et épidémiologiques remplis) Fax 022 546 98 16 ou mc-ge@hin.ch	CT-Scan compatible ou critères cliniques et épidémiologiques remplis) covid-19@hin.infreport.ch ou Fax 058 463 87 77
--	---	---

Modalités de financement

Tous les tests (PCR ET tests antigéniques rapides) réalisés conformément aux recommandations de l'OFSP sont pris en charge par la Confédération depuis le 25 juin 2020.

Fiche d'information Nouvelle maladie COVID-19. Réglementation de la prise en charge de l'analyse pour le SARS-CoV-2 et des prestations associées : [lien](#)

Isolement et quarantaine

Les durées d'isolement et de quarantaine sont inchangées.

Isolement des malades

Les personnes testées positives ne sont plus contactées systématiquement par téléphone. Elles reçoivent par SMS un lien vers un formulaire en vue de réaliser l'enquête d'entourage, d'accélérer la transmission de la décision d'isolement et de récolter des données épidémiologiques afin de freiner la propagation. Le suivi médical reste du ressort du médecin traitant. Une information a été transmise aux centres de dépistage pour que soit renseigné le nom du médecin traitant et aux laboratoires pour rappeler l'obligation de transmettre les résultats des tests aux médecins traitant.

Les certificats médicaux (CM) sont établis par :

- Le SMC en cas de résultat positif pour une période de 10 jours
- Par vous :
 - Lorsque la durée des symptômes se prolonge au-delà de la période des 10 jours
 - Lorsque le résultat du test est négatif mais le patient est symptomatique
 - Pour vos patients frontaliers pour lesquels le SMC ne peut pas, pour raison de compétence, envoyer de CM et que les autorités françaises n'ont pas contactés.

Vous êtes l'interlocuteur principal de vos patients pour le suivi clinique (téléconsultation chaque fois que possible). Vos patients COVID aigus qui nécessitent une hospitalisation doivent être adressés aux HUG. En cas de surcharge, une réorientation des patients vers d'autres sites sera organisée.

Document consignes de l'isolement ([OFSP, 4.12.20 lien](#))

Quarantaine des contacts étroits

Les personnes-contact identifiées par le cas index reçoivent une notification de la part du SMC de mise en quarantaine.

Document consignes de quarantaine ([OFSP, 4.12.20 lien](#))

Quarantaine des professionnels de la santé

Depuis le 10 décembre 2020, les quarantaines sociales sont suspendues, sauf pour le personnel des institutions de soins aigu (SMC, 9.12.20 [lien](#)).

Vaccination contre le COVID-19

Les informations sur la stratégie et l'état d'avancement des préparatifs sur la vaccination contre le COVID-19 vous sont communiquées dans les documents joints.

- Lettre d'information de l'OFSP destinée aux professionnels de la santé concernant la stratégie de vaccination et l'état actuel des préparatifs de la vaccination contre le COVID-19. (OFSP, 9.12.20, en pièce-jointe)
- Lettre d'information cantonale sur l'état d'avancement des préparatifs (DGS, 15.12.20, en pièce-jointe)

Des informations détaillées concernant les vaccins contre le COVID-19 sont disponibles sur le site d'Infovac : [lien](#).

Point épidémiologique hebdomadaire ([lien](#))

Durant la semaine 49, du 30 novembre au 6 décembre 2020:

Stabilisation de la situation à trop haut niveau avec taux de positivité >5%, nombre de nouveaux cas par jour > 30 personnes, système hospitalier sous tension; haut risque de recrudescence de l'épidémie à court terme.

- Une alerte: plusieurs clusters dans des établissements divers, principalement familiaux.
- Diminution (-25%) du nombre de cas (n=1'018 durant la semaine 49); diminution (-1.7%) du taux de positivité à 11.3% (13% sur la semaine 48); diminution de l'activité du 144 en lien avec les suspicions COVID-19; -5.7% du nombre de décès (n=33 contre 35 sur la semaine 48); -5% des hospitalisations (n=118 contre 124 en semaine 48); stabilité de la proportion (16.5% contre 17% sur la semaine 48) des personnes âgées de 70 ans et plus testées positives; diminution (-12.7%) du nombre de tests PCR hebdomadaires (n=9'256).